

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le jeudi 9 avril 2020 à 8 h 30, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2020-04-192 AUGMENTATION DES REJETS D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE AVEC MACCO ORGANIQUES INC.

ATTENDU QUE l'usine gérée par Macco Organiques inc. désire faire une nouvelle production de chlorure et de nitrate de potassium;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à ladite entreprise d'obtenir l'autorisation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour augmenter leur production;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser l'augmentation des rejets d'eaux usées;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'entreprise Macco Organiques inc. à rejeter ses eaux usées supplémentaires dans le réseau d'égout de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, conformément à l'attestation de capacité accordée le 26 mars 2020 par le coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2020-04-193

AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE LA LISTE ÉLECTORALE

ATTENDU QUE le Service récréatif et communautaire désire utiliser la liste électorale 2017 pour faire des appels bienveillants pour les 70 ans et plus considérant la situation actuelle relative à la COVID-19;

ATTENDU QU'afin de mettre en place ce service, le Service récréatif et communautaire doit croiser la liste avec le Centre d'action bénévole qui fait déjà des appels pour éviter les doublons et permettre de compléter les données;

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de désigner par résolution du conseil les personnes de la municipalité autorisées à utiliser la liste électorale et d'exiger de ces dernières la signature d'un engagement de confidentialité;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière d'autoriser certaines personnes pour effectuer ce travail;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser les personnes mentionnées ci-après à utiliser la liste électorale 2017, conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour faire des appels bienveillants aux citoyens de 70 ans et plus, à savoir :

- M^{me} Johanne Brunette;
- M^{me} Karine Dagenais;
- M^{me} Annie Jalbert-Desforges;
- M^{me} Sylvie Leduc;
- M^{me} Michelle Nadon-Levasseur;
- M^{me} Diane St-Denis;
- M^{me} Manon Taillefer;

D'exiger que chacune de ces personnes signent un engagement relatif à la confidentialité et à l'utilisation de cette liste.

ADOPTÉ

2020-04-194

DÉSIGNATION DE DOSSIERS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DE LA COVID-19 : DÉROGATIONS MINEURES DM2020-0015, DM2020-0018, DM2020-0019, DM2020-0020, DM2020-0021, DM2020-0022, DM2020-0023, DM2020-0027

ATTENDU QUE le 21 avril 2020, le conseil municipal devait statuer sur certaines dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la situation relative à la COVID-19, la séance du 21 avril 2020 se déroulera à huis clos si bien que les personnes intéressées ne pourront se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a établi une procédure afin d'aller de l'avant avec les dossiers nécessitant la participation de citoyens;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le conseil municipal doit désigner les dossiers comme étant prioritaires par un vote à la majorité des deux tiers;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE désigner les dérogations mineures DM2020-0015, DM2020-0018, DM2020-0019, DM2020-0020, DM2020-0021, DM2020-0022, DM2020-0023, DM2020-0027 comme étant des dossiers prioritaires;

DE reporter les dérogations mineures DM2020-0015, DM2020-0018, DM2020-0019, DM2020-0020, DM2020-0021, DM2020-0022, DM2020-0023, DM2020-0027 qui devaient être entendues le 21 avril 2020 au 5 mai 2020;

DE requérir la publication d'un avis public expliquant aux personnes intéressées comment transmettre leurs questions ou observations au conseil municipal.

ADOPTÉ

2020-04-195 RÉSILIATION DU CONTRAT OCTROYÉ À MARINE INTERNATIONAL DRAGAGE (M.I.D.) INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-35 POUR LES TRAVAUX DE DRAGAGE À LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD ET AUTRES SUJETS CONNEXES

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le 18 juin 2019 un contrat à Marine International Dragage (M.I.D.) inc. (ci-après Marine) afin d'effectuer des travaux de dragage à la Société du Port de Valleyfield, pour un montant de 599 594,63 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE, lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 décembre 2019, le conseil municipal a octroyé à Marine une modification de contrat représentant une augmentation de coût de 290 000 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes importants sont survenus entre la Société du Port et Marine et que de nombreux avis ont été transmis à Marine afin de remédier aux problèmes rencontrés et ce, sans succès;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent impérativement être complétés afin d'éviter un préjudice majeur et sérieux aux activités du port;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société du Port de Valleyfield de résilier le contrat découlant de l'appel d'offres public 2019-35 et d'octroyer à l'entreprise Guay inc. un contrat afin de compléter les travaux nécessaires;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à la majorité

DE résilier le contrat découlant de l'appel d'offres public 2019-35 liant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à l'entreprise Marine International Dragage (M.I.D.) inc.;

D'octroyer à l'entreprise Guay inc. un contrat d'excavation, pour un montant maximal de 24 777,11 \$, taxes comprises.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre
M. le conseiller Jason Grenier
M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M^{me} la conseillère France Chenail
M. le conseiller Guillaume Massicotte
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Normand Amesse

Vote contre

M. le conseiller Patrick Rancourt

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VU les évènements du coronavirus (COVID-19), la séance de conseil s'étant tenue par voie de conférence téléphonique, à huis clos, il n'y a pas eu de période de questions.

2020-04-196 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h 8, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 9 avril 2020.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière